

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 06/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/09/2023

Date d'affichage de la délibération : 18 SEP. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL.

Ont donné procuration :

Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-59 Signature de la convention de partenariat entre l'association TOULOUSE POLARS DU SUD et la ville de FLOURENS*Exposé*

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la 15^{ème} édition du Festival International de Littérature policière, à Toulouse et dans les communes de la Métropole, la présente convention contractualise le partenariat entre l'association Toulouse Polars du Sud et la commune de Flourens, pour l'accueil de la programmation suivante :

- Rencontre dédicace avec Pascal DESSAINT

Cet évènement est prévu le jeudi 5 octobre 2023 à 19h00 à la Médiathèque de Flourens.

A ce titre, la participation de chacune des parties se traduit par une prise en charge des frais liés à cette manifestation selon les modalités définies par la convention jointe en annexe.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 14/09/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE